

Entretien réalisé par l'Observatoire de l'intégration des réfugiés statutaires,  
A retrouver en version intégrale dans la Lettre de l'Obs, no 27, mars 2008.

**1) Dans les propositions destinées au Premier ministre pour une relance de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement, vous préconisez la nomination, dans les plus brefs délais, d'un «super» préfet chargé de la question de l'hébergement et de l'accès au logement. Quel sera concrètement son rôle ?**

**E.P.:** Il me semblait impératif que la politique d'hébergement d'urgence et d'accès au logement soit menée à un niveau interministériel et fasse l'objet d'un pilotage fort et bien identifié. Depuis quelques années, des efforts ont été faits, des grandes lois ont été adoptées pour tenter de résoudre la crise du logement. Or on constate que les résultats ne sont pas à la hauteur, que les bonnes volontés se heurtent à bien des difficultés administratives, juridiques, financières et politiques. Il faut trouver des terrains disponibles, convaincre les élus locaux ou les administrations de les céder à des prix raisonnables. Il faut augmenter la construction de logements très sociaux dont personne ne veut, et de nouveaux types d'hébergements comme les maisons relais. Le préfet délégué général qui vient d'être nommé aura donc pour mission de coordonner l'action de tous les acteurs concernés, de lever les obstacles, d'interpeller les décideurs...Il peut compter sur mon soutien dans sa tâche.

**2) Parmi les chantiers que vous envisagez en 2008, figure la réforme des statuts des différents dispositifs d'hébergement. Un rapprochement des statuts d'hébergement sera proposé, pouvant aller jusqu'à la fusion dans certains cas. Les CADA seront-ils concernés ? Qu'est-ce que cela va apporter de plus ?**

**E.P. :** Aujourd'hui, les centres d'hébergement d'urgence (CHU) et les centres de réinsertion sociale (CHRS) ont des statuts différents, ce qui entraîne des accompagnements différents. Les centres d'urgence accueillent des personnes en très grandes difficultés et paradoxalement, il leur est proposé un accompagnement moins soutenu. Les crédits accordés aux CHRS leur sont versés mensuellement, alors que ceux accordés aux CHU leur sont versés à la fin de l'année ce qui oblige les associations gestionnaires à faire l'avance de trésorerie. Je ne sais pas encore si on ira jusqu'à une fusion totale mais les statuts doivent être rapprochés. J'ai déjà obtenu que les crédits des CHU soient versés trimestriellement et que le taux d'accompagnement soit augmenté. Il faudra aussi rechercher un accord sur l'indice de référence. Les CADA ont une situation un peu différente de par le type de personnes accueillies et l'accompagnement social et juridique qui y est proposé. Le problème majeur à mon sens est l'engorgement des CADA car les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié ne parviennent pas à trouver un logement. Quant à ceux qui n'ont pas obtenu ce statut, ils partent on ne sait où, se loger dans des squats, chez des marchands de sommeil...Enfin, en dépit de l'augmentation des places de CADA, une partie des demandeurs d'asile ne peuvent y être accueillis et se retrouvent en CHU ou en CHRS, une solution qui n'est pas satisfaisante.